



Convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Ordre du jour
Jeudi 4 septembre 2025, 17h30

1. Ouverture de l'assemblée
2. Mot de bienvenue de la direction d'école
3. Mot d'accueil du président du CÉ
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente (5 septembre 2024)
6. Brève présentation du rapport annuel du CÉ 2024-2025
7. Élection
 - a. Nomination du président d'élection
 - b. Nomination du secrétaire d'élection
 - c. Mise en candidature
 - d. Élection des représentants des parents au CÉ
 - 2 postes sont à pourvoir
 - Durée du mandat 2 ans
 - e. Élection du parent représentant l'école René-Guénette au Comité de parents du CSSPÎ.
8. Décision d'ouverture d'un organisme de participation des parents (OPP)
9. Levée de l'assemblée

Rôles des parents sur un conseil d'établissement

Les parents élus au conseil d'établissement (CÉ) représentent l'ensemble des parents de l'école. Leur rôle est de :

- **Participer aux décisions** concernant des sujets prévus par la loi de l'instruction publique comme : le projet éducatif, les règles de conduite, l'utilisation du budget, les frais scolaires, etc.
- **Exprimer la voix des parents** sur différents sujets.
- **Collaborer** dans un esprit de partenariat, sur des sujets comme le projet éducatif, le code de vie, etc.
- En résumé, les parents au CÉ jouent un rôle de **partenaires actifs** en participant **aux orientations et aux décisions** qui touchent la vie scolaire des enfants.

Julien Harvey-Vaillancourt
Président

Josée Fortin
Directrice